ADRESSE DE CITOYENS
DE LA COMMUNE DE ROUEN
A LA CONVENTION NATIONALE,
SUR L'APPEL AU PEUPLE.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Vous avez décrété que vous jugeriez Louis XVI : plus de délai, & faites que Lundi ne se passe pas sans que vous prononciez ce Jugement. Quel qu'il soit, le Peuple le sanctionne d'avance.

L'Assemblée Législative a suspendu Louis, & l'a renvoyé à une Convention pour être jugé. Elle nous a invités de nous réunir en Assemblées primaires pour nommer nos Députés à cette Convention.

Nous vous avons nommés ; vous êtes donc délégués par nous pour juger ce grand coupable.

Que signifie cet appel au Peuple, que l'on vous propose ? Nous vous le déclarons formellement ; il n'en faut pas : c'est l'appel de la guerre civile. Louis est-il donc plus qu'un homme, pour le donner à juger au Souverain lui-même ? Nous avons exercé notre souveraineté en vous déléguant pour ce Jugement. Vous êtes revêtus de nos pouvoirs illimités. Jugez donc, & jugez sans appel. En appeller de vous à nous dans cette circonstance, ce seroit en appeller de nous à nous-mêmes, ce qui est absurbe.

L'impunité du coupable augmente chaque jour le nombre de ses complices, en augmentant celui de ses partisans. On a crié dans Paris, *vive le Roi*; on a poussé le même cri dans cette Ville ; notre républicanisme s'en indigne ; la liberté chancele. Vos seuls délais, votre seule foiblesse, en sont cause. Déployez l'énergie propre à de vrais Républicains, & montrez que vous en avez le sublime courage.



Tel eſt le vœu des Citoyens de la Ville de Rouen, ſouſſignés, ſouſcrit d'un très-grand nombre de ſignatures.

A Rouen. De l'Imp. de P. SEYER & BEHOURT, Imp. de la Société des Amis de la Liberté & de l'Egalité.

f1.